

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ



إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ

SERMON DU VENDREDI

HADHRAT MUHYI-UD-DIN AL-KHALIFATULLAH

MUNIR AHMAD AZIM

06 Septembre 2019

06 Mouharram 1441 AH

Après avoir salué tous ses disciples (et tous les musulmans) du monde entier avec la Salutation de paix, Hadhrat Muhyi-ud-Din (atba) a lu le Tashahhoud, le Ta'ouz, et la Sourate Al-Fatiha, et il a ensuite axé son sermon sur : **LE MOUHARRAM**

إِنَّ عِدَّةَ الشُّهُورِ عِنْدَ اللَّهِ اثْنَا عَشَرَ شَهْرًا فِي كِتَابِ اللَّهِ يَوْمَ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ مِنْهَا أَرْبَعَةٌ
حُرْمٌ ذَلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ فَلَا تَظْلِمُوا فِيهِنَّ أَنْفُسَكُمْ

'Inna iddatash-shu-shuuru 'indal-laahisnaa 'a-shara ran-fii Kitaabil-laahi yawma khalaqassamaawaati wal-'arda minhaaa 'arab-'atun hurum: zaalikad-Diinul-Qay-yim. Falaa tazlimuu fiihinna 'anfusakum.

« Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze (mois), dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieus et la terre. Quatre d'entre eux sont sacrés (c'est-à-dire, Dhul-Qaddah, Dhul-Hijjah, Mouharram et Rajab): telle est la religion droite. (Durant ces mois), ne faites pas de tort à vous-mêmes. » (At-Tauba 9 : 36).

Le mois de Mouharram est l'un des quatre mois sacrés d'Allah (swt). Ils sont : Rajab, Dhul-Qaddah, Dhul-Hijjah, et Mouharram. L'obéissance dans ces mois rapporte plus de récompense et la désobéissance multiplie la punition.

C'est le seul mois de l'année que le Prophète (pssl) a annexé au nom d'Allah (swt). Il l'a appelé « Le Mois Sacré d'Allah » (*Shahrullâh al-Mouharram*). L'émigration (*la*

Hijra) du Saint Prophète (pssl) de la Mecque à Médine n'a pas eu lieu dans ce mois comme on aurait tendance à le croire. Mais c'était au mois de Rabi-ul-Awwal. Prendre le 10^{ème} jour de Mouharram comme une cérémonie funèbre en raison de la mort d'Al-Husayn ibn Ali (ra), n'est pas dans la *Sounnah*. Le Saint Prophète (pssl) n'a jamais ordonné à ses compagnons ni sa communauté de prendre les malheurs des prophètes et leurs décès comme des cérémonies funèbres. Ceci étant, que dire de ceux qui n'étaient pas des prophètes ?

Donc, il n'est pas permis de prendre le 10^{ème} de Mouharram comme un jour de chagrin et de tristesse pour se rassembler dans ce but. C'est vrai que c'est bien chagrinant et triste ce qui est arrivé au petit-enfant de notre bien-aimé prophète (pssl) et le fils de Hazrat Ali (ra), le 4^{ème} Calife Bien-Guidé (*Khalifa-e-Rachida*). Mais il ne faut pas faire des cérémonies funèbres. On peut en ce jour expliquer aux jeunes qui ne sont pas au courant de cette tragédie à propos des sacrifices et du martyre de Hazrat Imam Husayn ibn Ali (ra), de sa famille et de ses compagnons. Il y a en cela une leçon pour tous les musulmans jusqu'au jour du Jugement Dernier, et ce serait bien d'expliquer aux jeunes à propos de cette partie de notre histoire en tant que musulmans afin que nous soyons tous braves, pieux, honnêtes, sincères et vaillants comme l'Imam Husayn ibn Ali (ra).

Le point important comme je vous l'ai dit c'est que notre bien-aimé prophète Muhammad (pssl) n'a jamais ordonné à ses compagnons ni à sa communauté c'est de prendre les malheurs des prophètes et leurs décès comme des cérémonies funèbres. Si pour les prophètes décédés, notre bien-aimé prophète (pssl) n'a pas donné l'instruction pour pratiquer des cérémonies funèbres, mais comment ce fait-il qu'aujourd'hui les musulmans ont piétiné cette instruction (ou cet enseignement) et ont introduit de maintes innovations (*bidat*) dans la religion pure de l'Islam ? De nos jours on trouve qu'à la mort d'une personne proche, une section des musulmans pratiquent le *Khattam* ou *Chalisma*. Et de plus, ils préparent des mets tel le *brianni* et ils invitent les Mollahs et d'autres personnes à venir lire tous les jours durant quarante jours.

Ce sont là des innovations (*bidat*) qui n'existaient pas dans l'Islam. Il y avait pas d'*Urs* pour les *Pîrs*, comme des cérémonies funèbres et la construction des *Dargas* (mausolées) en leur mémoire. Aujourd'hui ces innovations ont pris une ampleur inquiétante car ces actes sont synonymes d'associations à Allah (le *Chirk*).

Certains musulmans pratiquent l'idolâtrie dans une forme différente, en adressant leurs prières à des êtres décédés qu'ils croient pouvoir intercéder en leur faveur auprès d'Allah. Ce n'est pas étonnant non plus, que quand les gens d'autres religions, spécialement les hindous voient ces pratiques, ils les approuvent et vont eux aussi sur ces *Dargas* car ce sont là bel et bien leurs propres pratiques et cultures que les hindous d'antan, en embrassant l'Islam ont introduit dans la religion pure de l'Islam. Au lieu d'embrasser les préceptes de l'Islam comme il le faut, ils ont introduit leurs propres croyances en les mélangeant avec celles de l'Islam pour créer une autre perception des pratiques de l'Islam et tout cela est bien condamnable en Islam. Allah, à travers Son Livre (le Coran) et Son Messenger (Hazrat Muhammad (pssl)) a condamné toutes ces pratiques.

Autrefois, les païens de l'Arabie adoraient les idoles, et ensuite ils ont eu la foi en un Dieu Unique. Hazrat Muhammad (pssl) et ses compagnons avec l'aide d'Allah ont su leur montrer le droit chemin. Mais qu'est-ce qui s'est passé après la mort du Saint Prophète Muhammad (pssl) ? Les musulmans se sont divisés, et il y eut même un être affreux comme Yazeed pour démembrer le corps sain de l'Islam, et Hazrat Imam Al-Husayn (ra) représentait ce corps béni ! Alors, tout cela est matière à réflexion ! Les musulmans ont le devoir de réfléchir sur tout cela avant de quitter ce monde. Comme oseront-ils se montrer à Allah quand ils ont pratiqué ce genre de *Chirk* en croyant bien faire ?

LE JEÛNE D'ACHOURA

D'après un Hadice rapporté par Abdur Rahman ibn As-Sakhr, le Saint Prophète (pssl) a dit : « *Le meilleur jeûne après le jeûne de Ramadan est celui du mois sacré d'Allah, Al-Mouharram.* » (Mouslim).

Nous comprenons de cela qu'il est fortement recommandé de jeûner pendant le mois de Mouharram. Et comme vous le savez, le jeûne est pour Allah et non pour un autre. Le Saint Prophète Muhammad (pssl) avant la révélation du commandement du jeûne de Ramadan avait l'habitude de jeûner le jour d'Achoura, le 10^{ème} jour du mois de Mouharram en remerciement à Allah pour la victoire qu'Allah avait accordé à Hazrat Moussa (as) sur Pharaon, le grand tyran de l'histoire de l'humanité. Qu'Allah (swt) maudisse ce Pharaon éternellement. *Amîne.*

Les musulmans ont un droit supérieur sur Hazrat Moussa (as) que les Juifs, car les musulmans – ceux qui respectent absolument tous les préceptes islamiques – sont les vrais héritiers du prophète Moïse (as).

Abdullah ibn Abbas (ra) rapporte : « *Quand le Messenger d'Allah (pssl) arriva à Médine, il vit que les Juifs jeûnaient le jour d'Achoura. Il leur demanda : 'Quel est ce jeûne ?' Ils répondirent : 'C'est un bon jour, c'est le jour où Allah (swt) a sauvé les enfants d'Israël de leur ennemi. Moussa (as) a par conséquent jeûné ce jour-là.'* L'Envoyé d'Allah (pssl) ajouta : '*J'ai plus de droit que vous sur Moussa.'* Il jeûna donc ce jour-là et nous ordonna d'en faire de même. » (Boukhari).

En résumé, lorsque Hazrat Moussa (as) quitta l'Égypte en compagnie de ses disciples, Pharaon le suivit avec son peuple, dont des notables, des conseillers, des coptes, etc. Les deux groupes furent bientôt à portée de regard les uns des autres. Au fur et à mesure que Pharaon et ses hommes se rapprochèrent des disciples de Hazrat Moussa (as), la peur d'être rejoints et rattrapés par le tyran augmenta dans leurs cœurs. Mais Hazrat Moussa (as) réconforta son peuple comme Allah nous informe :

« Au lever du soleil, ils les poursuivirent. Puis, quand les deux partis se virent, les compagnons de Moïse dirent: 'Nous allons être rejoints'. Il (Moïse) dit: 'Jamais, car j'ai avec moi mon Seigneur qui va me guider.' Alors Nous révélâmes à Moïse: 'Frappe la mer de ton bâton.' Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne. Et Nous sauvâmes Moïse et tous ceux qui étaient avec lui; ensuite Nous noyâmes les autres. Voilà bien là un prodige, mais la plupart d'entre eux ne croient pas. Et ton Seigneur, c'est en vérité Lui le Tout Puissant, le Très Miséricordieux. » (Ash-Shu'ara 26 : 61-69).

Constatant que sa mort est au rendez-vous, Pharaon ne tarda pas à attester sa foi au vrai Seigneur qu'il a toujours renié. Malheureusement, il était trop tard pour lui. Quand l'âme arrive à la gorge de quelqu'un, il devient trop tard pour se repentir et pour revenir vers la vérité. Allah (swt) a dit :

« Et Nous fîmes traverser la mer aux Enfants d'Israël. Pharaon et ses armées les poursuivirent avec acharnement et inimitié. Puis, quand la noyade l'eut atteint, il dit: 'Je crois qu'il n'y a d'autre divinité que Celui en qui ont cru les enfants

d'Israël. Et je suis du nombre des soumis.' [Allah dit]: 'Maintenant? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu as été du nombre des corrupteurs!' Nous allons aujourd'hui épargner ton corps, afin que tu deviennes un signe à tes successeurs. Cependant beaucoup de gens ne prêtent aucune attention à Nos signes (d'avertissement). » (Younous 10 : 91-93).

Puis la mer le rejeta, afin qu'il devienne un exemple éternel pour ceux qui réfléchissent. Telle est la conséquence des péchés d'un vrai dictateur, arrogant sans précédent. Ainsi est la finalité de l'injustice et de la tyrannie. Le châtiment de l'au-delà est encore plus pénible et plus durable pour lui. Allah confirme ce fait dans Son Livre Béni :

« Allah donc le protégea [Moïse] des méfaits de leurs ruses, alors que le pire châtiment cerna les gens de Pharaon: le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit): 'Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment'. » (Ghafir 40 : 46-47).

Donc, pour célébrer cette victoire, les Juifs jeûnaient ce jour-là. C'est un noble acte que le Saint Prophète Muhammad (pssl) approuva. Il ne l'a pas seulement approuvé mais mit en pratique aussi.

Le Saint Prophète Muhammad (pssl) avait aussi l'habitude de jeûner le 9^{ème} jour de Mouharram. Ibn Abbas (ra) relate dans une autre narration que le Messenger d'Allah (pssl) a dit : *« Si je vis jusqu'à l'an prochain, je jeûnerai aussi le neuvième (jour de Mouharram). »* (Mousslim).

Donc, il jeûnait les 9^{ème} et 10^{ème} jours de Mouharram, et il recommanda même de jeûner un jour après le jour d'Achoura. Il a dit : *« Jeûnez le jour d'Achoura, [et] allez à l'encontre des Juifs en jeûnant aussi un jour avant ou un jour après. »* (Ahmad).

Le jeûne d'Achoura expie les petits péchés commis durant l'année écoulée. (Mousslim). On jeûne ce jour-là pour remercier Allah (swt) et montrer notre reconnaissance envers Lui (swt). Même les Quraishs avant l'avènement de l'Islam jeûnaient le jour d'Achoura. Et plus tard, après la révélation du commandement d'Allah pour jeûner le mois de Ramadan, ce jour de jeûne (Achoura) devint optionnel.

D'après Hazrat Aïcha (ra) : « *Achoura était un jour de jeûne pour les Quraïshs à l'époque préislamique. Le Saint Prophète (psl) observait également ce jour de jeûne. Quand il émigra à Médine, il jeûna le jour d'Achoura et ordonna à ses compagnons de le faire. Par la suite, lorsque le jeûne de Ramadan fut prescrit, il ne jeûnait plus que Ramadan et délaissa celui d'Achoura. Donc, on est libre de jeûner ou non ce jour-là.* » (Boukhari).

Alors le jeûne d'Achoura et du mois de Mouharram dans son ensemble sont optionnels et ne doivent en aucun cas être associé avec la mort d'Al-Husayn (ra) ou d'autres personnes décédés en ce jour. Nous devons remercier Allah et Lui demander de nous protéger continuellement contre le mal dans toutes ses formes.

Et s'il vous plaît souvenez-vous dans vos prières (*dôas*) l'épouse de notre Naib Amir Hariz Sahib du Kerala, Razia Sahiba, qui est très malade, et priez également pour tous nos membres malades, les hommes, les femmes et les enfants des différents pays - Comores, Mayotte, etc. - et ceux qui m'ont envoyé des emails pour prier pour eux.

Qu'Allah (swt) nous fasse miséricorde et nous favorise par une victoire continuelle sur Ses ennemis et les ennemis de l'Islam. *Amîne, Soumma Amîne, Ya Rabboul Aalamîne.*

Sur ce, je souhaite à tous mes disciples et les autres musulmans du monde entier :
Mouharram Moubarak ! Naya Saal Moubarak !